

Usage de faux et droit de copie

Recopier un problème ou une recette de cuisine, photographier un tableau de maître, décalquer le patron d'une jupe, enregistrer une chanson à la radio ou un film à la télévision, imiter un sketch, reproduire un dessin, pirater un logiciel, envoyer une photo tirée d'un magazine sur le web, contrefaire une marque, photocopier une page de mon manuel ... sont des actes quotidiens. Le plus souvent, c'est enfreindre la loi. Mais qui la loi doit-elle protéger ? Pourtant, copier n'est-ce pas tout naturel ? L'imitation a une valeur éducative. Elle peut même être un hommage qui redonne vie à un artiste oublié. Tout créateur se construit par le plagiat et la parodie. Nos cellules elles-mêmes, dans notre corps, se reproduisent.

Mots-clés : brevet d'invention, clone, droit d'auteur, espionnage économique, imitation, mimétisme, photocopie, piratage audiovisuel, piratage informatique, propriété industrielle, propriété littéraire et artistique, reproduction

Auteurs : Pierre HOUSEZ et le Chantier BT2 de l'ICEM

Coordination : Annie DHÉNIN

Collaborateurs : Annie DHÉNIN, François PERDRIAL et leurs élèves ainsi que Anne BOUTHIN, Marité BROISIN, Elsa BRUN, Jacques BRUNET, Roger FAVRY, Colette HOURTOLLE, Michel MULAT, Maguitte EMPRIN, Marie NICOLAS, Gérard SALAGNON, Christine SEEBOTH.

SOMMAIRE

Introduction p.3

Copier c'est s'approprier.....p.5

Pour apprendre, s'exercer, s'améliorer

Dès l'enfance, on imite pour apprendre
Copier pour dépasser et se dépasser, actualiser
Art et plagiat
Les ateliers d'artistes et le travail en série
Copier pour forger sa personnalité

Pour faire connaître

Proposer des extraits pour informer et initier
Reconstituer pour former et enseigner
Vanter un produit : la publicité

Pour appartenir à une culture

Montrer qui l'on est, d'où l'on vient
Faire allégeance
Maintenir, pérenniser en reconstituant
Rendre hommage
La technique donne des idées
Se perdre dans le monde et l'uniformité

La copie et la loi naturelle p.12

Copier ? La Nature montre la voie !
La nature copie à tous les étages !
Reproduction des cellules : des copies infidèles !
La bionique, une science d'avenir

Copier n'est pas moral p.14

La copie peut être un vol
Un monde entré virtuellement dans le faux
L'auteur se défend
La morale diffère selon les pays et les époques

La loi s'emmêle (ou s'en mêle ?) p.19

Qui doit-on protéger ?
La loi française sur la propriété artistique
La loi française sur les brevets d'invention
Limites de l'exercice et droits d'auteur

Conclusion p.24

Les progrès de l'humanité ne reposent-ils pas que sur la copie ?

Bibliographie p.25

Glossaire p.26

Imaginez

Un élève reçoit la **photocopie** du sujet de devoir, où se mêlent un **extrait** d'un texte d'auteur et les questions **originales** du prof : il a vingt minutes pour rendre sa copie, et... **sans copier** bien sûr.

Dans le sujet, il est demandé de rédiger vingt lignes en **imitant** le style de l'auteur. Il est recommandé enfin de travailler au brouillon et de **recopier** ensuite.

Copier, recopier ...

Faire preuve d'originalité, imiter ...

Extraire, s'inspirer de ...

Photocopier, photocopiller ...

Les notions de copie, copier, copiage ... sont ordinaires et communes; pourtant, en y regardant de plus près, très vite c'est un monde complexe qui apparaît.

Autre exemple

Un sondage datant de 1994 d'un lycée de trois cents élèves environ

TOTAL : pour l'année scolaire 1993-1994, 197583 tirages se répartissant en :

20% formation continue

20% enseignement tertiaire

16 % lettres-histoire et langues

15% enseignement scientifique

13 % enseignement scientifique

13 % administration

3 % éducation physique

En quatre ans, le tirage a augmenté sérieusement et il est question d'acquérir un matériel très sophistiqué d'environ 100000 F (15 à 16000 euros) et auquel on aurait accès par télématique de n'importe quelle salle du lycée, voire de l'extérieur de l'établissement.

Quantitativement, reproductions et copies ont atteint des sommets difficilement dénombrables y compris au niveau d'un seul établissement.

Le Centre français d'exploitation du droit de copie qui étudie le phénomène de photocopie prévient :

« *L'ampleur de la reprographie est telle que toute mesure d'interdiction paraît dérisoire* » : c'est en milliards qu'il faut compter le nombre de photocopies produites quotidiennement dans le monde entier.

Au-delà de la copie-papier, nous abordons dans ce livre l'univers de la copie et du faux en tous genres.

Parodies

Le copillage

Recette de cuisine PETIT SOUFFLÉ

Recette pour une personne

Temps de cuisson : selon la durée de l'épreuve

Conseils aux débutants : il vous faudra 200 g de chance

Ustensiles : trousse, papier, cahiers de cours, gomme, effaceur, stylo (de préférence bleu), gros pull

Ingrédients : 500 g d'innocence, 30 g de mensonge, beaucoup de sang-froid et de culot

Le courrier des lecteurs

« *Souvent on a des contrôles avec des mots compliqués, des leçons longues à apprendre. Alors je me débrouille à les faciliter. Qu'en penses-tu ?* »

Ludivine

Le copillage

« *Les grands chefs tricheurs vous diront que le mieux pour tricher c'est de faire croire à votre professeur que vous avez besoin d'un surligneur. Il faut le demander à haute voix pour être écarté de tout soupçon. .»*

Copier c'est s'approprier

Pour apprendre, s'exercer, s'améliorer

Dès l'enfance on imite pour apprendre

La démarche d'imitation est fondamentale dans la formation de l'être humain !!! Et tant pis pour les moralisateurs. Il faut l'admettre, on ne peut tout inventer ou réinventer à chaque situation nouvelle. D'ailleurs, la nature elle-même semble limiter nos possibilités « d'invention », car la structuration biologique du cerveau humain est « figée », contraignante

Selon le généticien J.-Pierre Changeux, la « rigidité d'un encéphale (d'un cerveau) entièrement déterminé génétiquement limiterait d'emblée le nombre d'opérations effectuées. » (in *L'Homme neuronal*, 1983)

Progressivement, nous découvrons le monde, nous « l'apprenons », comme tous les hommes à chaque génération, en nous en construisant une série d'images (ou représentations)

Nous nous formons des « modèles », mais la plupart s'écroulent quand nous les expérimentons ! (Non, bébé, ce objet brillant et chaud qui glisse sur la chemise et avec lequel maman semble s'amuser n'est pas un jouet... c'est un fer à repasser, ça brûle ! Aïe !)

« Les gestes de l'enfant suivent des traces expérimentales. Ils ont un but, fruit parfois d'un début d'appréciation intuitive individuelle, la plupart du temps des rapports naissant avec le milieu ambiant auquel un sentiment puissant le pousse à s'intégrer. C'est pour cette intégration qu'il s'inspire de celui ou de ceux de ses camarades qui ont acquis déjà une enviable maîtrise. Il se met naturellement à l'unisson des actes réussis par d'autres [...] »

Célestin Freinet, *L'Apprentissage du dessin*.

Allez donc voir des enfants de maternelle lacer leurs chaussures à « l'heure des mamans » !

« L'imitation réussie n'est pas une imitation aveugle. Seulement - et cela est essentiel- l'enfant ne copie pas. Il ne prend pas l'expérience des autres pour la juxtaposer à sa propre expérience. Il s'approprie cette expérience, il la fait sienne, il la soude et l'intègre à son processus de travail et de vie jusqu'à lui donner parfois une personnalité originale. »

C. Freinet, *ibid.*

Schéma du processus d'imitation

Dans la première colonne de gauche, les chaînons imités ne se distinguent même plus des chaînons fonctionnels auxquels ils sont comme organiquement intégrés

Dans la deuxième colonne, les expériences imitées non intégrées n'arrivent pas à mordre sur la ligne centrale de la chaîne

Dans la troisième colonne enfin, l'expérience extérieure, au lieu de s'intégrer à la chaîne personnelle qu'elle aurait renforcée, s'est constituée à côté, d'ailleurs plus ou moins bien formée, avec des hiatus, des protubérances et des directions accessoires qui ajoutent encore à l'imprécision de la ligne. L'individu n'aurait pas de règle.

Extrait de l'Essai de psychologie sensible (tome 1) de Célestin Freinet, édition de 1968, Éd Delachaux et Niestlé, p.65

Perdu dans un champ de neige, je ne suivrais pas n'importe quelle trace: je « n'emboîterais le pas » qu'à celui qui peut logiquement répondre à des besoins semblables aux miens: je suivrais le cheminement d'un homme plutôt que celui d'un chien ! Et dès que je connaîtrais le chemin, je ne m'occuperais probablement plus d'observer les traces des autres.

Faut-il voir là l'explication de ce comportement si fréquent en classe, des élèves angoissés qui, en interrogation, « ne copient pas », mais « vérifient » la réponse sur la feuille du voisin ? Placés devant une épreuve nouvelle, peu sûrs d'eux, ils éprouveraient le besoin de s'appuyer sur les solutions de camarades réputés plus à l'aise ... même s'ils avaient mieux répondu ?

Les dérapages d'une imitation mal maîtrisée

Parfois, nous ne savons pas déterminer ce qui nous convient dans l'imitation des autres.

« Il est des chaînes à jamais branlantes, avec quelques maillons d'expérience personnelle en saillie, sur lesquels se sont accrochés, plus ou moins maladroitement, les maillons nés de l'imitation, placés de travers ou soudés sans souplesse, avec des adhérences qui sont autant d'hésitations et de risques d'erreurs pour le

cours ultérieure du comportement.

Il est même des chaînes où l'expérience personnelle est inexistante. L'expérience d'autrui, a seule, au hasard de la vie, forgé une chaîne précise et sans cohésion [...] et qui, de ce fait, ne saurait ni servir ni orienter une vie originale et féconde. »

C.Freinet, Essai de psychologie sensible.

Copier pour dépasser et se dépasser, actualiser

La découverte d'une matière nouvelle ou d'une technique avantageuse est partagée fraternellement, et suscite la convoitise et l'envie alentour.

La pierre taillée ou polie, les techniques du bronze ou du fer se répandent de proche en proche.

La dissémination des techniques préhistoriques s'opère de génération en génération, par échange ... ou de force.

Mais, la copie servile ne dure qu'un temps : bientôt une idée, un perfectionnement, une innovation dirait-on aujourd'hui, s'ajoutent à l'objet initial qui devient du même coup un nouvel « original » destiné à être copié à son tour.

Les grandes inventions ont souvent suivi une démarche où l'on est parti de la copie pour passer à l'abstraction progressive : les premiers signes d'écriture imitent la chose qu'ils évoquent, ce sont les pictogrammes, des « signes choses » ; « *progressivement, ils se stylisèrent, se simplifièrent, perdirent toute ressemblance avec l'objet dessiné, devenant des signes mots ou idéogrammes ...* »

J.-Pierre Changeux, L'Homme neuronal.

Art et plagiat*

En matière artistique, la copie a toujours fait partie de l'apprentissage et du processus naturel de création, sans que cela pose problème, jusqu'à une époque récente où l'artiste s'est mis à travailler de façon beaucoup plus individualiste.

La fonction sacrée de l'art

A l'origine, dans les sociétés primitives, l'objet « d'art » a une vocation religieuse, il a pour mission d'établir des liens magiques entre le monde et l'homme; la question de la copie ne se pose donc pas : que l'œuvre semble copier la nature, ou qu'elle imite l'œuvre voisine sur la paroi de la grotte, son rôle est rituel, social, et peu importe probablement que le peintre ou le graveur ait fait une création originale !

D'ailleurs, cette production-là n'est pas à vendre ... et la question financière est essentielle dans la fabrication de faux.

* Plagiat : voir glossaire page 23

Les limites affirmées de la création

Dans un monde sacré, l'homme peut avoir mal à se concevoir lui-même comme un individu original. Les siècles passant, il va se demander s'il est encore possible d'être original après tous les chefs d'œuvre des grands prédécesseurs !

Depuis l'Antiquité, se sont succédés des périodes où l'imitation des Anciens était la règle et d'autres où le désir d'invention était valorisé.

« *Aucun homme ne pense jamais que sur les pensées d'un autre* » écrit Alain au XXe siècle.

Alors, à quoi bon tenter de créer ? C'est que « *Qui n'imité point n'invente point. Il semble que le souvenir soit esthétique par lui-même, et qu'un objet soit beau principalement parce qu'il en rappelle un autre.* »

Voilà qui est plus porteur d'espoir, et qui pourrait peut-être réconcilier les « Anciens » et les « Modernes » !

En effet, la question de la création et de l'imitation a parcouru les XVIe et XVIIe siècles : après les « géants » de l'Antiquité, pouvait-on encore créer ?

Ouvrons le procès de l'une des plus grandes pièces d'un des plus grands auteurs dramatiques français : *Phèdre* ! de M. Racine ! Racine ? Voire !

On cite comme « source » à la place de Racine :

Hippolyte couronné d'Euripide, *Hippolyte* de Sénèque, *Hippolyte* de Robert Garnier (1573) et *Hippolyte* de Gilbert (1647). Que de sources pour une copie !

Mais en fait ... le personnage central de Racine, c'est Phèdre, et non Hippolyte ! S'il y a trouvé l'idée de sa pièce, Racine n'a pas copié Euripide. (La pièce d'Euripide, *Hippolyte couronné*, n'a d'ailleurs pas grand-chose à voir avec la pièce de Racine). Fin provisoire du procès !

La littérature et la peinture de cette période regorgent de sujets mythologiques. Ronsard, Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, etc. ont couramment repris des œuvres grecques ou romaines, et mis en scène des héros antiques.

La Querelle des Anciens et des Modernes

Déjà, au XVI^e siècle, du Bellay et ses amis avaient rédigé avec la « Défense et illustration de la langue française » un programme de rénovation de la littérature très attaché aux Anciens.

Au XVII^e siècle, les écrivains s'opposent très vivement parfois au sein de deux clans. Pour les uns (Boileau, Bossuet, La Bruyère, Racine ...), il faut s'inscrire dans la tradition des Anciens : nostalgiques d'une improbable innocence originelle, ils sont attachés à l'image pure d'une nature qu'ils pensent reconnaître dans l'art antique, et ils affirment leur attachement à la tradition. En face, les Modernes (Perrault, Fontenelle, Quinault, Saint-Evremond) constatent que le monde a changé (« nous avons une plus grande expérience des choses »), ils affirment l'idée d'un progrès. Surtout, ils posent que l'œuvre d'art est témoin de son temps, et que le beau est relatif, ils veulent donc « un nouvel art, pour entrer dans le goût et dans le génie du siècle où nous sommes ».

Paradoxe, ce sont les partisans des Anciens qui ont laissé les plus belles œuvres ... bien caractéristiques de leur temps, malgré leur volonté de montrer des héros antiques ...

L'œuvre est dans la manière d'exprimer les idées, bien plus que dans les idées elles-mêmes (qui sont à tout le monde : situations et intrigues ne sont pas en nombre illimité).

Hors d'Athènes et Rome, point de salut ?

Le XVIII^e siècle a échappé à la règle ... mais pour s'inspirer souvent des œuvres du Moyen-Orient: on venait de s'enticher des Mille et Une Nuits, des Turcs et des Persans ! Le XIX^e siècle s'est tourné vers le Moyen Âge et les œuvres « gothiques » ... On n'en finit plus de revisiter l'histoire l'art !

Les ateliers d'artistes et le travail en séries : bon sens ou mercantilisme ?

Pendant des siècles, les artistes ont travaillé dans des ateliers, où le maître apportait son projet, sa touche finale, et sa signature éventuellement; une bonne partie du travail de réalisation était effectué par des assistants (apprentis, compagnons ...).

Cette organisation du travail était semblable à celle des autres ateliers d'artisans (charpentiers, forgerons ...).

Forcément, dans un atelier, un style s'impose, par imitation, par imprégnation.

Dès l'Antiquité, les patriciens romains admiraient et achetaient des authentiques sculptures, copies d'œuvres anciennes : la copie d'œuvres se développe dans les ateliers, comme un hommage, et non comme un vol.

Certaines techniques, d'ailleurs, permettent par définition de créer une œuvre en exemplaires multiples : les bronzes, les gravures, sont tirés en nombre à partir d'un original.

En principe, on limite la série par souci de qualité, car le modèle s'épuise.

Aujourd'hui, on numérote d'ailleurs les exemplaires ; mais des ateliers peu scrupuleux tirent parfois plus d'exemplaires que prévu !

Le Musée Rodin de Paris a porté plainte en contrefaçon en 1988 contre un marchand et éditeur de bronzes d'art. Apparemment le faussaire présumé, repreneur d'un atelier lié à Rodin depuis un siècle, a continué à produire des reproductions Rodin. Il aurait même fait passer des reproductions récentes pour des modèles plus anciens par changement de signature et une patine trompeuse.

Le Musée Rodin a récupéré le matériel incriminé par décision judiciaire du 28 février 1997.

Copier pour forger sa personnalité

La valeur éducative de l'imitation

« *En copiant les grands maîtres, je veux que vous preniez le suc de la plante* » dit Corot à ses élèves.

« *Il faut copier et recopier maîtres* » répète inlassablement Degas. « *A 20 ans, je connaissais toutes les reproductions de chefs-d'œuvre possibles* » affirme Derain qui figure au registre des copistes du Louvre de janvier 1901.

Toute sa vie, Delacroix est retourné copier ses maîtres favoris (Raphaël, Titien, Véronèse, Rubens ...) ; il trace la limite entre copie et imitation créative : « *Il est bien convenu que ce qu'on appelle création d les grands artistes n'est qu'une manière particulière à chacun de voir, de coordonner et de rendre nature. Mais, non seulement ces grands hommes n'ont rien créé dans le sens propre du mot, qui veut dire : de rien, faire quelque chose, mais encore ils ont dû, pour former leur talent ou pour le tenir en haleine, imiter leurs devanciers et les imiter presque sans cesse, volontairement ou à leur insu.* »

Mais cela ne vaut selon lui que pour « *les robustes tempéraments qui absorbent tout, qui profitent de tout* » ; car les autres y chercheront en vain de quoi « *rallumer leur flamme sans chaleur* ».

Les séries dans la création contemporaine

La peinture moderne donne de nombreux exemples d'études en série : Monet a travaillé de multiples *Nymphéas*, Cézanne a peint des dizaines de *Baigneuses* et de *Montagne Sainte- Victoire*.

Picasso crée de nombreuses variations sur le thème de la femme, du faune, ou de la corrida : il n'y a pas copie, mais recherche approfondie; dans certains cas, les études préparatoires aboutissent à une réalisation « définitive », l'œuvre que l'on montre au public ; mais on ne doit pas toujours chercher une progression vers une vérité unique: certaines créations sont réellement des variations sur les divers aspects possibles d'un thème.

La photographie a changé le rapport de l'artiste à la sensation des choses. N'est-il pas désormais vain tendre copier le monde à l'identique alors que la technique vient de supplanter l'artiste ?

Les limites de l'authenticité de l'œuvre

M. Jean-Baptiste Poquelin, alias Molière, se permet la copie quasi intégrale d'une scène du *Pédant joué* de Cyrano de Bergerac pour ses *Fourberies de Scapin*. Étonnant? A moins que, dans un siècle où la copie est perçue différemment, le plagiat ait valeur de citation, ou de « mise en boîte»

Selon René Huyghe*, « *Corot est l'auteur de 3 000 tableaux dont 10 000 ont été vendus en Amérique* ». En effet, Camille Corot a été l'objet d'un copiage énorme: près de 11 000 faux et douteux ont été répertoriés. Rien qu'en 1888, dans un seul atelier en Belgique, 235 faux Corot ont été saisis. Les conservateurs de prestigieux musées ont été abusés. Il est vrai que Corot n'avait pas le culte de la personnalité : de son côté, il a même signé de sa main des œuvres d'amis ou d'admirateurs!

Où est le vrai, où est le faux ?

Il y avait à Paris vers 1900 un marché actif de petits collectionneurs ; des étudiants désargentés s'étaient fait une spécialité du copiage pour survivre : faux de vrais artistes ! Tel Fernand Léger, qui l'a avoué beaucoup plus tard.

Mais, en matière de copie, n'est jamais simple!

* René Huyghe : historien d'art français (1906-1997).

Copie, copies ? Tentons un classement

Enfin, dans quelles circonstances sommes-nous amenés à « copier » ?

On peut :

- copier pour imiter le mieux possible un original, pour acquérir un savoir-faire : c'est la copie d'émulation;
- copier pour abuser en faisant passer quelque chose pour ce qu'il n'est pas : c'est la copie de spoliation.

On peut aussi :

- copier pour fournir un exemplaire à plusieurs utilisateurs, ou en garder au moins un en archive : c'est la copie de multiplication ou duplication ;
- copier pour remplacer; dans ce cas il suffira que les fonctions principales de l'original soit assurées : c'est la copie de substitution.

La copie peut être d'usage privé et libre de toute adaptation; par contre, elle est réglementée dans son usage public : en ce sens elle pourra être licite c'est-à-dire juridiquement autorisée sous réserve de conditions, ou illicite et susceptible de sanctions.

Pour faire connaître

Proposer des extraits pour informer et initier

C'est la raison d'être des manuels scolaires.

Depuis des siècles, l'écrit et le support papier ont gardé la mémoire des hommes et permis aux plus jeunes d'apprendre la pensée commune.

A la suite des livres « sacrés » (Torah, Nouveau Testament, Coran ...), les manuels scolaires, ont joué ce rôle que l'imprimerie a diffusé largement. Ce sont des recueils d'extraits, sorte de kaléidoscope de la pensée.

Dès 1938, le célèbre Sélection du Reader's Digest fonctionne sur le même principe.

Aujourd'hui, le photocopieur permet aisément à chacun de conserver et diffuser sa propre pensée.

Le développement des supports dits « numériques » et de la télématique concurrence le support papier, mais 1^e besoin de duplication de la pensée reste aussi fondamental.

Reconstituer pour informer et enseigner

Le faux vertueux ou pédagogique

Devant le manque de documents authentiques, est-il ou non légitime d'en inventer pour créer toute une scène de pièces ?

L'émission d'ARTE *Les Mercredis de l'Histoire* du 25 février 1998, donne une illustration de cette question.

Quelques photographies noir et blanc d'époque servent de support visuel au commentaire de l'émission. Mais une photo manque de vie et incite au zapping.

Pour donner plus de rythme à l'émission, le réalisateur recrée la scène, en couleurs, avec des comédiens. Les acteurs filmés sans la tête, créent une continuité télévisuelle.

Faute d'annoncer à l'écran la reconstitution, n'induit-on pas en erreur ?

Vanter un produit : la publicité

Un cas limité dans la pub (à imiter ?)

Pour faire connaître un nom ou un produit, la publicité répète ses images et phrases choc à tous les carrefours ; elle reproduit ainsi le reflet stéréotypé d'une société prétendue idéale, où tout le monde vise à être jeune, beau, riche ...

Pour vendre des pulls de laine, la société Benetton la règle durablement : sur les affiches géantes, le vêtement à vendre était absent, seul le slogan -marque *United Colors of Benetton*- est présent, d'abord associé à des images antiracistes militantes (des jeunes de toutes couleurs la main dans la main, une nounou noire à la belle poitrine allaitant un bébé blanc ...).

Vendait-on des pulls par sympathie, à coup de grandes idées ? En tous cas, le client-cible de la prospection publicitaire n'était pas considéré comme sujet passif et devait prendre position !

Dans un troisième temps, la campagne a explosé en images dérangeantes : guerres africaines, sida, drame albanais, et finalement la religion (un clergyman embrassant une religieuse en cornette). Et les pulls dans tout ça ?

La publicité prétendait se donner une mission nouvelle : répéter à l'envi les questionnements d'une société qui se cherche. Dans la pratique, on a beaucoup parlé de Benetton !

Pour appartenir à une culture

Montrer qui l'on est, d'où l'on vient

Chacun a besoin de connaître ses racines, quitte à inventer un peu (ainsi, les nations, au XIXe siècle, sont créées sur des mythes fondateurs *, pour se constituer dans l'imaginaire des gens).

Un peuple, une culture se reconnaissent à un certain nombre de valeurs communes. Il importe pourtant de savoir prendre ses distances avec ce fonds commun : le culte des Anciens ne doit pas devenir un facteur d'élitisme, ou de ségrégation.

* Voir la BT2 n° 297 *Le mythe de nos ancêtres les Gaulois*, Éd. PEMF.

La question de l'intertextualité

La pensée critique contemporaine en est venue à énoncer le concept d'intertextualité : un texte ne naît pas de rien, il est le produit d'une série de choix d'écriture influencés par toute la culture de l'auteur; et son lecteur ne l'aborde pas vierge: la perception du texte passe par une série de références.

« *Tout texte se situe à la jonction de plusieurs textes dont il est à la fois la relecture, l'accentuation, la condensation, le déplacement et la profondeur* » (Ph. Solers, *Théorie d'ensemble*).

La lecture croisée des diverses versions du drame de Phèdre et Hippolyte* sera d'autant plus passionnante que l'on pourra les replacer chacune dans l'histoire et la culture de leur époque.

* Voir page.6

La copie dans la culture

Nos ancêtres les plus lointains se sont copiés les uns les autres très tôt : à quoi bon réinventer un outil qui existe ? Tôt ou tard, toute invention géniale échappe à son inventeur et à son époque. Elle passe alors dans le « domaine public » et c'en est fini du « monopole » !

L'histoire des nombres est l'exemple parfait du copiage auquel se sont livrés nos prédécesseurs.

En quinze siècles, la numération en base dix mise au point entre le Tibet et l'Inde actuels s'impose partout et arrive en Occident chrétien à la fin du Xe siècle.

La forme des chiffres varie de proche en proche car l'écriture manuscrite implique des modifications d'un scribe à un autre.

L'imprimerie va fixer leur forme quasi définitivement aux environs de 1470.

Faire allégeance

Copier est une nécessité sociale

En faisant comme les autres, en apprenant à faire comme les autres, se crée un lien qui fonde la communauté humaine.

Dans toutes les cultures, l'imitation est facteur d'intégration des plus jeunes, des non-initiés; non seulement elle est encouragée, mais toute autre voie est proscrite ; et l'on constate encore chez les adolescents ou dans le monde du sport, des rituels d'entrée dans le groupe où il importe de se conformer au modèle dominant.

Les corporations du Moyen Âge réglementent sévèrement les droits et devoirs de chaque profession dans chaque ville.

Par contre, le respect du modèle est indiscuté : des expressions comme « la belle ouvrage », « une œuvre magistrale* » viennent en écho de ces temps où la main de l'homme est devenue experte.

* Magistral : de magister, « celui qui est au-dessus ».

Maintenir, pérenniser en reconstituant

Le pouvoir de recréer l'ancien, l'authentique

L'artisanat et la restauration des œuvres sont le domaine par excellence de la copie respectueuse. Copie de qualité,

affichée et vendue comme telle.

Pensons à tous les corps de métiers qui maintiennent précieusement les trésors de savoirs et savoir-faire. Qu'ils soient maçons ou peintres, ébénistes ou relieurs, ils restituent à une œuvre ancienne la partie manquante ou l'aspect initial.

Le respect de l'œuvre ancienne n'exclut pas la modernité : les laboratoires du Louvre par exemple ont recours aux sciences et techniques les plus sophistiquées.

Aujourd'hui, on se méfie des reconstitutions, parce que les restaurateurs du XIXe siècle ont souvent détruit des vestiges authentiques pour les remplacer par des copies plus ou moins fantaisistes d'éléments « gothiques » qui « faisaient plus moyenâgeux » à leur goût !

Rendre hommage

Ainsi fonctionne le jazz

On considère que le jazz est né vers 1900 à la Nouvelle-Orléans, de la rencontre de musiques créoles animées d'origine française (marches, danses ...) avec une tradition noire d'origine africaine (negro-spirituals, blues, percussions ...). Copie, parodie ou création originale ? Le ragtime, puis les diverses formes de jazz qui en sont nées ont eu un immense succès, dans la communauté noire qui s'y reconnaissait et bientôt dans le monde entier.

Le jazz se caractérise par son « swing » (« *N'importe quelle musique peut être interprétée en jazz, du moment qu'on sait s'y prendre* » explique Jelly Roll Morton, jazzman du début du siècle). L'invention portera sur des variations sur un thème simple, ou sur des séquences de quelques mesures, ou même sur la paraphrase plus ou moins parodique d'une mélodie existante (la *Marseillaise* par Albert Ayler ou le *Concerto d'Aranjuez* par Miles Davis ...).

Le jazz pratique donc constamment la citation - et c'est au bout du compte un hommage à une musique qui devient un « standard » -, mais il se l'approprie, la répète, il joue avec elle.

Le cinéma américain et le remake

La notion d'auteur n'est pas la même selon les pays et les époques au cinéma. Les Américains considèrent comme auteur d'un film son producteur ; c'est ce qui explique le nombre des remakes, « copies » d'un film réalisé quelques années auparavant ; ce procédé choque les Français, pour qui un film est d'abord l'œuvre du réalisateur (jusqu'en 1962-1964, ils considéraient volontiers comme auteur le scénariste, l'écrivain).

Aux États-Unis, il n'y a rien de choquant à reprendre un bon « produit » et à proposer une version plus actuelle, avec des acteurs plus en vogue. C'est même plutôt un hommage.

Les Français qui n'arrivent pas à obtenir la circulation de leurs films dans les salles américaines, et qui apprennent qu'on vient d'en réaliser un « remake » sur mesure comprennent mal que les distributeurs locaux préfèrent donner à leur public une version non originale, mais culturellement plus proche des habitudes (et dans la langue) américaines : l'adaptation peut-elle valoir l'original ? Les deux peuples ont actuellement une réponse différente.

La technique donne des idées

Vive le copy art

Si le photocopieur est trop souvent l'arme du pillard, il peut aussi devenir outil de création par la multiplication !

L'électrographie (ou photocopie), est née à peu près simultanément en Europe et aux États-Unis. La machine commence alors à se démocratiser et envahit entreprises, administrations, écoles. Élément neuf dans l'environnement familial, elle crée aussitôt le besoin de se l'approprier.

« *Le jour où ma secrétaire a bougé par erreur le document qu'elle voulait copier, le copy-art est né.* »

Christian Rigal dans *Beaux Arts* n° 11 de mars 1984.

Une des premières œuvres européennes de ce type est le Grand Mètre de Céjar en 1980 : un mètre de couturière est... magnifié et devient grâce à une Xérox 2080 un objet de 144 mètres de long sur 0,60 m de large !

Un mot sur la sérigraphie Warhol et le pop art

Même s'il n'en fut pas le plus remarquable artiste, Andy Warhol reste représentatif de cette « école ».

Warhol prend pour sujet de ses œuvres des produits de très grande consommation et présente généralement sur une même œuvre plusieurs images d'un de ces objets, l'œuvre étant elle-même multipliée .. jusqu'à l'indigestion !

Il utilise d'autre part la technique de la sérigraphie* qui autorise des tirages en série; il brouille ainsi les données

fondamentales du marché de l'art. La notion d'œuvre unique disparaît, adieu le fétichisme et la spéculation habituels en matière artistique !

Le rapport à l'idée d' « œuvre » change : chaque copie se différencie des autres et devient un original grâce aux imperfections dues à la technique sérigraphique : perte des nuances et détails, défauts d'encre.

* Le dessin à reproduire reste seul « évidé » dans un écran textile rendu opaque; en appliquant des encres sur cet écran de « soie », on imprime le support.

Le nombre d'exemplaires que l'on peut imprimer est limité par la fragilité de l'écran.... et l'avidité de l'artiste.

La photo, quelle merveille !

On a d'abord cru que la photographie était la copie de la vie elle-même; et des peintres ont cru quelques années n'avoir pas d'autre solution que ... de l'imiter.

La réputation de « la photo » a vite évolué, grâce à une réflexion sur la notion de réalité, l'éducation rapide du regard, quelques trucages retentissants de photos politiques, et surtout, à l'apparition d'œuvres photographiques réellement personnelles et créatives.

Elle est devenue moyen d'expression convivial et activité confirmée comme art majeur ou métier véritable, et de très nombreux prix honorent les créations.

Il est merveilleux de pouvoir devenir soi-même si aisément créatif et diffuser ses images.

Bien sûr la majorité des appareils sont de petit format (24 x 36 mm), les optiques peu fameuses ne permettent pas des agrandissements de bonne qualité. Parmi les milliards de tirages annuels des labos, la plupart sont médiocres au plan esthétique : gaspillage ? Les amateurs sont perfectibles, et avec peu de moyens, de l'exigence et du goût, ils peuvent progresser et réaliser des œuvres très acceptables.

Se perdre dans le nombre et l'uniformité

Cependant, l'économie moderne « mondialisée » ne présente-t-elle pas un réel danger de « monoculture » ?

Qu'observons-nous? La copie est devenue un phénomène de masse, au niveau de la production, de la distribution, de la consommation. Même l'information est devenue « mass media ». L'invention de la normalisation, de l'interchangeabilité des pièces, ajoutées aux moyens extraordinaires de reproduction à l'identique permettent de satisfaire des millions de personnes.

Toutes les activités humaines se sont massifiées du fait conjugué de la croissance démographique et de celle de la consommation exacerbée. L'émergence d'une classe moyenne importante en nombre oriente le marché vers les objets produits en grande quantité à prix limités.

Mieux, il suffit qu'une entreprise invente une technique nouvelle* pour que d'autres lui emboîtent le pas aussitôt.

Ou dans un autre registre :

Copier s'institue en système de gestion d'entreprise : c'est le « benchmarking » (de l'anglais benchmark = repère, référence, niveau ... sous-entendu à atteindre). Il s'agit de copier les meilleurs. On peut l'interpréter comme une pratique de la saine émulation !

Cependant, à force d'uniformisation, ne risque-t-on pas de stériliser les esprits comme on risque de pasteuriser tous les fromages** ou comme on a réduit la biodiversité*** en matière agricole ?

La copie détruira-t-elle l'espèce humaine ?

* Tous les lecteurs de revues automobiles connaissent ces photos floues volées à plusieurs centaines de mètres de la piste d'essai privée où tournait un prototype ; malgré les grillages, les feuillages, les camouflages destinés à se protéger des photos aériennes, les constructeurs se protègent des journalistes, mais aussi de l'espionnage industriel des concurrents !

** Voir la volonté américaine d'imposer ses normes alimentaires par l'intermédiaire des négociations internationales sur le commerce.

*** Biodiversité : la monoculture sur d'immenses territoires a amené une diminution des variétés végétales à tel point que quelques rares entreprises internationales gèrent l'essentiel du patrimoine génétique de notre alimentation ; il en est de même en matière animale.

La copie et la loi naturelle

Avant de nous affoler, interrogeons la Nature ! Quand un sel perd par évaporation le solvant qui le contient, les cristaux qui se forment ont tous les mêmes caractéristiques, les mêmes alignements. Ils sont tous copies conformes les uns des autres.



Améthyste

Remarque: pour que la cristallisation soit parfaite, il ne faut ni variation de température pression, ni intervention de corps étrangers.

Dans le cas contraire, les alignements sont altérés.

Copier? La Nature montre la voie !

Mais revenons au vivant...

A l'échelon des sociétés animales, l'imitation en matière de comportement est une nécessité pour l'espèce. La programmation génétique, interne à chaque individu empêche toute dérive de l'ensemble qu'il soit ruche, termitière ou fourmilière.

Le mimétisme animal est un moyen passif de défense. Il permet à l'insecte de prendre l'apparence d'une brindille ou d'une feuille ... et d'échapper au prédateur. En fait, ces artifices vitaux appartiennent au patrimoine génétique de l'espèce. Seuls ceux qui avaient bénéficié de telle variation génétique favorable ont pu survivre ... et ont transmis leurs gènes.

Les comportements des animaux supérieurs sont appris dans un processus d'imitation; on peut parler d'éducation du jeune individu: qu'ils soient félins ou rapaces, l'apprentissage des jeunes carnassiers sauvages à la chasse est vital.

Chez les oiseaux, cris d'alerte ou chants de parade à caractère sexuel plus élaboré sont des comportements qui s'enseignent d'une génération à une autre.

L'apprentissage par imitation existe chez nombre d'animaux supérieurs. Certains même sont capables d'innover.

La nature copie à tous les étages !

La reproduction des cellules vivantes est basée sur la copie à l'identique du matériau initial, la molécule d'ADN.

Le cas des virus est intéressant : dépourvus de système de correction de la copie d'acide nucléique, ils diffèrent d'une génération à l'autre rendant très difficile, voire impossible, une vaccination efficace (cas du rhume).

Reproduction des cellules : des copies infidèles !

Dans le domaine du vivant, des modifications même minimales interviennent toujours dans le copiage : l'objet final n'est jamais la reproduction fidèle à 100 % de l'original. Lors de la reproduction, la constitution et la répartition des organes essentiels sont copiés fidèlement. Les caractères secondaires cependant sont l'objet d'une variabilité qui explique l'évolution et l'adaptation des êtres vivants.

Copier strictement à l'identique serait donc pour la Nature œuvre vouée à la stérilité et à la disparition.

Le clonage

En 1997, une brebis est née en se passant de père ou de mère ou plutôt, en se passant des cellules reproductrices d'un père et d'une mère : Dolly est née par clonage (multiplication à l'identique) grâce à une cellule de glande mammaire d'une brebis de six ans ! Il y a d'ailleurs des applications intéressantes à ce succès de laboratoire ... Mais

...

Déjà, des chercheurs avides de gloire, des cerveaux malades quoique brillants, tentent de donner satisfaction à des humains qui rêvent de se reproduire tout seuls, à l'identique : ils ne visent rien d'autre que l'immortalité !

Il faut lire *Le Meilleur des Mondes** d'Aldous Huxley pour tenter d'imaginer ce que serait un monde « débarrassé » de la procréation sexuée, où les bébés seraient produits en série en laboratoire, selon des programmes élaborés « pour le plus grand bien de la société ».

Qui aurait le droit de décider des critères de clones ?

A vrai dire, la conformité de la copie n'est pas assurée à 100 % : voilà qui ne ferait l'affaire ni des parents ni des amateurs d'immortalité !

Et surtout, le bébé-clone, né plusieurs années ou dizaines d'années après son modèle, appartiendrait à une autre génération, aurait une autre histoire: « *Le clone d'Adolf Hitler pourrait très bien se révéler un parfait gauchiste Ou un paisible commerçant sans ambition politique !* » *Copies conformes*, 1998, par Axel Kahn et Fabrice Papillon.

* Première édition datée de 1932

La bionique, une science d'avenir

Les chercheurs ouvrent cependant d'autres voies moins troublantes, quand ils entrent en concurrence avec la nature : en observant les mécanismes naturels, ils apprennent peu à peu le secret de l'efficacité des mouvements, de l'organisation de la communication ... Leur science a un nom depuis les années 60 : la bionique.

Comment faire monter un escalier à un robot, ou à la chaise roulante d'un handicapé ? Observez bien les reptations d'un serpent, les sauts du kangourou ! Comment aller encore plus loin dans l'aérodynamique, comment aller encore plus vite sur la piste ? Imiter la peau du requin ... ou la constitution du jaguar ! Des problèmes de guidage pour les aveugles, ou en cas de brouillard ? Analysez le sonar des dauphins ou des chauves-souris !

L'étude du système nerveux a des applications dans le traitement de l'information, et dans les applications de la robotique et de l'automatique. Déjà, Léonard de Vinci tentait de construire des machines volantes en imitant des oiseaux ...

La bionique a donné une dimension passionnante à cette voie de recherche ... fondée sur une imitation réfléchie du vivant.

Copier n'est pas moral

La copie peut être un vol

Trucages et tromperies : les faux

La copie d'une œuvre n'est pas forcément un faux: tout le monde peut s'offrir sa version de la *Joconde* ... à condition qu'il s'agisse clairement de copie, et qu'il n'y ait pas d'intention frauduleuse. La copie ne devient un faux qu'au moment où elle se fait passer pour vraie pour en tirer profit.

Le faux et l'info

Les faux en tous genres ont fleuri ces dernières années dans nos journaux. Chacun-e pensera à ces faux spots TV qui ne cachent pas leur véritable but : faire rire et faire réfléchir. Il y a là œuvre de salubrité publique.

Moins drôle : au début des années 90, de faux sympathisants, en fait de vrais chômeurs, sont rémunérés pour aller applaudir un candidat à la députation, Olivier Stirn. La photo d'un public nombreux et chaleureux doit persuader que le candidat est apprécié d'une marge importante de la population et entraîner des électeurs hésitants.

Pis sans doute est le « faux » reportage diffusé sur une grande chaîne de télévision : « *Durant cinq années, (Michel Born) un faussaire, a abusé de grandes chaînes par [...] ses reportages accrocheurs sur les trafiquants de drogue, les poseurs de bombes kurdes, un méchant chasseur de chats, l'impitoyable exploitation au travail des enfants indiens ...* » Trente documentaires « bidons » ont été réalisés; parfois il s'agissait de vrais reportages d'authentiques journalistes, mais dont le générique avait été trafiqué en y rajoutant son propre nom. Soit un préjudice d'un million de francs (d'après *La Voix du Nord* du 1^o février 1996).

Au cinéma d'actualité, le premier faux semble dater 1898 ! Déjà, des journalistes empêchés par l'armée de « couvrir » la guerre Espagne/États-Unis à Cuba avaient réalisé leur reportage ... en studio à New York !

En France, une fausse interview de Fidel Castro est célèbre : le dictateur semblait répondre à un seul journaliste. Or, il ne s'agissait que d'un montage utilisant des images en gros plan d'une vraie conférence de presse de Castro dans un décor de rotin pseudo-cubain, le journaliste se contentait de « réciter » les questions de ses confrères.

Au fond, le problème n'est-il pas le développement phénoménal du marché de l'info, qui attire concurrence, convoitises et fatalement... contrefaçons en tous genres ?

Un monde virtuellement* entré dans le faux

Ne serions-nous pas parvenus à notre insu dans un univers du faux auquel les médias participent, dans le domaine de la pensée ?

Les stratégies de l'illusion nous environnent !

L'auteur du *Nom de la rose*, Umberto Eco, enseignant de sémiologie, constate que souvent des discours qui croient dire « A » sont en fait à interpréter comme disant « B » et inversement !

Il s'intéresse donc aux paroles plutôt qu'aux actes dans la *Guerre du Faux* comme si après l'âge de la pierre, l'âge du feu, était venue une nouvelle ère, l'âge du « faux ».

Il nous invite à « adopter face aux discours quotidiens un soupçon permanent » et tenter une sorte de gymnastique de l'esprit comme on lutte « avec des mouvements de tête contre l'arthrose cervicale ».

Comment distinguer le vrai du virtuel ... ou du faux ?

« Ninjas » en Algérie, Corses en rupture de société ... les mêmes cagoules dissimulent les extrémistes et les groupes d'interventions policiers.

Les discours trichent : la mafia dynamite au nom de la liberté ; de « bons apôtres » massacrent des innocents au nom de Dieu.

Les mots se prennent pour des réalités : en mai 1986 ; officiellement, les nuages de Tchernobyl se sont arrêtés aux frontières françaises !

Dans les bistrotts et restaurants français, l'affiche « zone non fumeur » interdit... aux volutes de tabac de pénétrer l'espace « protégé » ...

Des hémophiles et des blessés contaminés par du sang censé les soigner ?

La viande transmet l'ESB (encéphalite spongiforme bovine) ? Les êtres et mondes virtuels qui envahissent notre quotidien sont-ils en train de nous modifier nous aussi psychiquement ?

Saurons-nous enfin cesser de nous mentir à nous-mêmes ?

* **Virtuel** : 1° sens: possible, potentiel, éventuel – 2° sens: résultat de mirages sensoriels ; exemples : principe de base du cinéma, la permanence rétinienne donne l'illusion du mouvement – 3° sens : par extension se dit aussi par exemple d'emplois, effectivement rémunérés mais ne correspondant à aucune activité réelle.

Le plagiat ou le copiage facile

Pour nos contemporains, le plagiat est un vol; il n'est pas bien difficile de recopier un texte en le travestissant ou en le diluant quelque peu, et ce type de copiage facile et sans doute rémunérateur sévit régulièrement (cf. magazine *Lire* de février 1997).

« ... Calixthe Beyala nie toute inspiration volontaire pour s'en remettre au "divin". [...] Il est vrai qu'il n'est guère d'essayiste, d'historien, de biographe qui ne craigne d'avoir reproduit inconsciemment des expressions, sinon une phrase ou deux, qui ne soit pas de lui sans lui adjoindre les guillemets d'usage.

Mais il en est autrement en matière de création romanesque. La fiction est par excellence le lieu géométrique de toutes les inventions.

Recopier, démarquer, piller un romancier revient à l'humilier en lui volant ses mots, son imaginaire, ses personnages, donc une partie de son âme.

On peut aussi penser que cela n'a aucune importance ...»

Pierre Assouline.

Les citations ci-dessous montrent que Mme Beyala, a su utiliser le couper-coller !

Cités par Pierre Assouline dans *Lire*, des extraits de *La Vie devant soi* de Romain Gary :

« Monsieur N'Da Amédée, qui est l'homme le mieux habillé que vous pouvez imaginer. C'est le plus grand prosélyte et maquereau de tous les noirs de Paris. [page 45]

[...] J'avais une course à faire dans un grand magasin à l'Opéra où il y avait un cirque en vitrine pour que les parents viennent avec leurs mômes sans aucune obligation de leur part. [...] La vitrine était entourée d'étoiles plus grandes que nature qui s'allumaient et s'éteignaient comme on cligne de l'œil. Au milieu, il y avait le cirque avec les clowns et les cosmonautes qui allaient à la lune et revenaient en faisant des signes aux passants. » [page 93]

Et du *Petit Prince de Belleville*, de Calixthe Beyala :

« Monsieur Kaba nous vient de la Guinée. C'est le monsieur le mieux habillé de Paris que vous pouvez imaginer. Il a des chemises roses et des cravates de luxe. C'est le plus grand des maquereaux de Belleville. [pages 14 et 15]

[...] J'accompagne M'am faire ses courses dans les grands magasins à l'Opéra. Il y a un cirque en vitrine. Les parents viennent avec leurs mômes gratuitement. La vitrine est tout entourée d'étoiles plus grosses que nature. Elles s'allument, elles s'éteignent en un clin d'œil. Au milieu du cirque, il y a des cosmonautes. Ils vont jusqu'au ciel, ils reviennent sur terre en faisant des saluts aux passants. » [page 122]

Autres pillages tout aussi faciles

Usurper une signature! Nègre* d'un Black**

Interviewé par Le Monde, le 10 mars 1981, le PDG des éditions Fayard et Stock rappelle qu'il existe toute une gamme de plagiats : « *on peut puiser aux mêmes sources, plagier de manière plus ou moins littérale ou maquillée, un paragraphe, un chapitre, un livre entier, la démonstration d'une idée ... [...] [Il y a] encore le simple emprunt à un ouvrage dont le propos est différent [... ou] la concurrence déloyale par le pillage d'un ouvrage dont le propos est le même que celui du plagiaire.* »

Il exclut aussi le recours au « nègre » ; et il ne souscrit pas davantage « *à l'accompagnement de personnalités qui par leur activité [n'auront] manifestement pas le temps de rédiger leur livre [elles-mêmes] devant le cas Maquet* ».

Le cas d'Auguste Maquet est exemplaire. Tenté par l'écriture, ce professeur abandonne l'enseignement, afin d'écrire pour Alexandre Dumas qui fait publier des romans sous forme de feuilletons dans les journaux : *Les Trois Mousquetaires, Le Comte de Monte Cristo, La Reine Margot, Le Chevalier de Maison-Rouge, La Dame de Montsoreau,*

Dumas ne fait souvent que retoucher la production de son coéquipier et reconnaît que Maquet est le principal ouvrier de ce travail immense que « l'auteur » ... ne paiera jamais ...

Maquet décide alors de travailler pour son propre compte et intente un procès en réparation. La justice le déclare simple créancier et aucun droit ne lui est reconnu sur « ses » œuvres. Il obtient de se faire payer le service rendu. Il ne connaîtra jamais le succès et légalement, Alexandre Dumas reste l'auteur des textes qu'il n'aurait pas ou si peu écrits !

En France, la tendance est plutôt au camouflage tant la notion d'auteur prime. Cette façon d'écrire « à l'américaine » n'est pas une tradition européenne. Pas encore ?

Il y a bien d'autres pillages. Mais, il arrive aussi, par honnêteté intellectuelle, en toute bonne foi, que le « pirate » lui-même se découvre.

Edgar Rice Burroughs, l'auteur de Tarzan, s'interroge « *J'ai essayé de chercher dans ma mémoire quelques indices, des suggestions qui m'ont donné l'idée (de Tarzan ...). Je crois qu'elle trouve son origine dans mon intérêt pour la mythologie et l'histoire de Romulus et Rémus. Je me rappelle avoir aussi lu [...] l'histoire du matelot qui fit naufrage sur la côte africaine et qui fut adopté par les grands singes [...] Puis, bien sûr, j'ai lu Kipling.* »

Enfin, n'est-il pas imaginable que l'appât du gain donne l'idée à certains autres à l'inverse de prétendre à un plagiat ?

* Nègre : en référence à l'esclave noir, au siècle dernier, personne rémunérée écrivant pour une autre déclarée comme seul auteur.

** Black : jeu de mot, Alexandre Dumas était noir de peau. Bien sûr, le titre de cet encart est lui-même un pastiche (voir index) de ceux que le journal *Libération* a mis à la mode il y a plus de vingt ans.

Ne pas payer le droit d'acquisition

Un exemple actuel: l'explosion de la copie abusive

Le marché de la photocopie offre des possibilités illimitées au copiage !

En matière de reproduction automatique d'un document papier, la première invention majeure est le papier carbone en 1861. L'héliocopie, inventée en 1890, débouche laborieusement sur la mise au point de la « xérographie ©* » en 1930 par Charles Rank. Les premiers copieurs sont lents, et nécessitent un papier spécial ; le produit obtenu n'est pas fameux. Il n'est pas question de couleurs.

Puis tout s'accélère et se démocratise dans les années 70. Les « duplicateurs à alcool » comme la reprographie à encre grasse « Gestetner © » vont quasiment disparaître.

Dans les années 80-90, le marché de la photocopie explose littéralement: les matériels s'améliorent en qualité et rapidité de tirage; ils montent, agrafent, intègrent des fonctions de télécom. Les entreprises de photocopie-service se multiplient...

* Signification du © voir page 20

La flambée des panoramas de presse

En France, plus de 100 000 entreprises ont pris l'habitude de fournir à leurs clients et salariés des recueils de copies d'articles de presse. .

Selon une autre enquête d'Infratest, sur un échantillon de 6 751 entreprises et établissements (sur les 2 800 000 concernés au total), les panoramas de presse représentaient, en 1995, 1,2 milliard de copies, en augmentation régulière.

Infratest France, institut d'études spécialisé dans le domaine de la bureautique, a réalisé en 1993 une enquête sur le sujet :

- 58 milliards de photocopies ont été effectuées en 1992,
- 10% d'entre elles sont des copies d'oeuvres protégées,
- le secteur de la formation à lui seul équivaut à 30% des copies des oeuvres protégées, soit deux milliards de copies,
- 1% des établissements réalisent à eux seuls un tiers des photocopies et sont pour la plupart des administrations ou des entreprises,
- les entreprises de copie-service représentent 7 % des copies totales ... et 2 % de copies d'oeuvres protégées !

Sur le marché de la copie papier, les enjeux sont énormes et des intérêts multiples s'opposent : imprimeurs contre photocopieurs, auteurs de manuels scolaires contre établissements scolaires. Les « victimes » tentent de réguler ce pillage par l'appel au bon droit, ou par des procès.

Va-t-on s'orienter vers un compromis simple : taxation d'un centime ou deux sur chaque dizaine de copies et redistribution des sommes récoltées entre les auteurs « copiés » ?

L'auteur se défend

Être reconnu pour ce qu'il est

Rares sont ceux qui voient sans colère quelqu'un s'attribuer leur idée ou leur travail personnel.

Dans les laboratoires, un chercheur a le devoir d'aboutir ; même si son salaire n'est pas directement mis en cause, il a besoin d'assurer sa réputation en publiant des découvertes : c'est ainsi qu'il obtiendra par exemple des subventions pour poursuivre de nouvelles pistes de travail.

Inscrire son nom dans l'histoire des inventions est aussi une motivation: le vaccin reste lié à Pasteur, le moteur à gazole est dit Diesel, des unités de mesure sont attachées à des chercheurs célèbres. Problème ! La loi de Mariotte sur la conservation des gaz est dite de Bowles dans les pays anglophones ! Certains scientifiques sont parfois même conduits à annoncer un peu tôt une réussite prochaine ... pour que la presse parle d'eux, et que leurs responsables financiers leur fassent don confiance !

Vivre de son travail

Le travail préalable de recherche a un coût. L'inventeur supporté ce coût, il a forcément fait des choix financiers, de sacrifices qu'il espère compenser par la vente du produit nouveau. Il se trouve défavorisé face aux concurrents-pillards qu'aucune recherche n'a affaiblis financièrement.

Le pillage est doublement malhonnête. Il est donc bien compréhensible que le créateur cherche à protéger ses droits sur son invention. Il peut se tourner vers la Justice; mais cette protection de la loi est relativement récente, même dans les pays industrialisés, et ne va pas de soi sur tous les continents.

La morale diffère selon les pays ou les époques

Tous les pouvoirs connaissent des périodes de rigorisme et d'orthodoxie ou de mensonge.

Dans les trois religions révélées, la reproduction de l'image de Dieu, de ses saints ou même de toute forme vivante a pu être rigoureusement interdite par certains théologiens. Déjà, Moïse détruit les idoles.

Au IV^e siècle, les rabbins font de même en réagissant à l'adulation de représentations pieuses; ce mouvement iconoclaste (littéralement; des destructeurs d'images) se poursuit au VIII^e siècle chez les chrétiens d'Orient.

Au XVI^e siècle, la Réforme contestant l'Église catholique romaine renonce également à l'image de Dieu mais vénère l'imprimerie comme outil de diffusion.

Pour certains musulmans, le Coran, fondement même de l'Islam, révélé en langue arabe, est inimitable. Le Juste s'instruira en cette seule langue. La traduction de l'Écriture est vécue comme une trahison.

Au temps fort de l'ère soviétique, la simple utilisation d'un duplicateur ou d'une machine à écrire était sévèrement réglementée afin d'éviter la propagation d'une pensée déviante. Face à cette censure féroce s'était développée une littérature de résistance (les samizdats*, par exemple). Pendant un temps, en France, certains textes de loi concernant l'objection de conscience étaient interdits de publicité** !

Des puristes interdisent même la copie de l'image de toute créature de Dieu: êtres humains voire animaux et végétaux sont exclus de toute forme de représentation. Cette position extrême a développé dans le monde musulman l'art et la science de la calligraphie et des arabesques en sculpture et peinture.

* Les samizdats : nom donné aux ouvrages diffusés clandestinement en ex-URSS.

** Voir BT2 n° 10, *Défense et citoyenneté*, juin 1998, Éd. PEMF.

Quand la loi s'emmêle (ou s'en mêle) ?

Qui doit-on protéger ?

Au-dessus du photocopieur d'un établissement scolaire, une affiche du Syndicat des éditeurs rappelle que la photocopie d'œuvres protégées est illicite, et passible de poursuites.

L'avertissement est ambigu : qui veut-on ainsi protéger ? L'auteur, qui a passé des heures à créer l'ouvrage pillé ? Les travailleurs de l'imprimerie ? L'éditeur, qui a investi dans la fabrication et la diffusion du livre ? Le quotidien déjà disparu des kiosques quand l'élève consulte tel article photocopié ?

En matière de formation, la copie, dite « copillage » de textes achetés au coup par coup en librairie fait concurrence à des manuels prêts à consommer... mais, à contrario, elle permet de présenter aux élèves des documents renouvelés et récents. En faisant l'éloge de la citation, la copie a aussi valeur de publicité ou au moins de recommandation.

Ceci ne compense-t-il pas cela ?

La loi française sur la propriété artistique

Un historique rapide

Jusqu'au XVIIIe siècle, peintres, sculpteurs, compositeurs ou écrivains, ont peu de droits sur leurs œuvres. En matière d'écrit par exemple, seul compte l'imprimeur qui est à la fois éditeur et libraire.

États, Églises ne se préoccupent de l'édition que pour juguler toute sédition. Descartes, comme Galilée, fera éditer ses œuvres les plus « révolutionnaires » en Hollande, où existe une véritable liberté d'expression.

La notion de droit d'auteur s'éveille avec le développement des activités marchandes. Elle est née en 1709 en Angleterre. Cette loi fondatrice ne concerne que l'écrivain et lui accorde l'exclusivité du droit d'imprimer pour une durée de vingt et un ans. Norvège et Danemark, Espagne imitent bientôt cette démarche.

En France, Diderot pose le principe de la reconnaissance du droit de l'auteur sur une œuvre de l'esprit. Un « privilège » royal est accordé aux écrivains en 1777, année où Beaumarchais fonde la Société des auteurs dramatiques.

Deux décrets de l'Assemblée révolutionnaire complètent la protection des créateurs :

- 1791 : sur la représentation des spectacles,
- 1793 : pour l'institution de la propriété littéraire et artistique.

En 1886, la France adhère à la Convention internationale, dite de Berne, première tentative pour coordonner les réglementations.

Au XXe siècle, photographie, cinéma, radio, télévision, vidéo, informatique, télématique ... apparaissent. La multiplication des moyens de reproduction ajoutée à l'explosion des quantités concernées et à l'internationalisation des échanges, compliquent le problème.

Plusieurs textes du Code civil * précisent et adaptent la législation notamment en 1957 (loi du 11 mars), en 1985 (loi du 3 juillet), pour aboutir au Code de la propriété intellectuelle (loi du 1er juillet 1992) :

- dans sa première partie, il traite de la propriété littéraire et artistique, c'est-à-dire du droit d'auteur et droits voisins, concernant le droit des écrivains, le droit à l'image, les droits musicaux, la protection des logiciels;
- dans une seconde partie, il traite de la propriété industrielle.

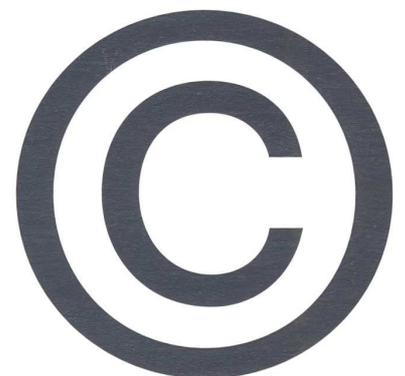
* Le Code civil, recueil des lois régulièrement actualisé, est disponible en librairie, et dans certains cas, en bibliothèque ou CDI.

La propriété littéraire et artistique: le copyright

Aux États-Unis en 1790, apparaît la notion voisine de «copyright» ou droit de copier. Cette notion a été adoptée également par la Grande-Bretagne.

Le copyright* est une conception anglo-saxonne qui (en simplifiant) assimile l'œuvre à une marchandise. Dans cette façon de voir, seule l'œuvre compte et, une fois vendue par son auteur, elle ne lui plus. Le possesseur devient l'unique bénéficiaire des droits de représentation et de reproduction.

Aux XVIIIe et XIXe siècles, l'œuvre était encore exploitée de façon artisanale. Le changement d'échelle jusqu'à une dimension internationale de la production et de la distribution fait de l'auteur un rouage.



Il conserve des droits moraux sur la matière de son œuvre, qui ne peut être dévoyée sans son accord contrairement à l'article de presse.

Mais qui détient le copyright? L'éditeur! Les droits d'exploitation de l'auteur se limitent aux termes du contrat qu'il a accepté. Donc, l'œuvre est un produit, une marchandise.

Une convergence de la protection des auteurs est-elle en train de s'opérer? Les législations anglaise depuis 1988 et américaine depuis 1990 accordent certains droits au créateur. L'Union européenne de son côté a privilégié une vision économique au nom de la libre circulation, avant de renforcer les droits des créateurs.

Des négociations internationales sur le commerce menées tout au long des années 90 risquent de modifier la façon de considérer l'œuvre artistique : dernièrement l'AMI (Accord multilatéral international) a été très contesté, en particulier sur les aspects culturels.

* Le copyright se signale par le sigle © suivi de diverses précisions, au début du livre, immédiatement après la page titre. Très significativement, il n'indique pas la date où l'œuvre fut achevée, ni même, bien souvent, la date de première édition de cette œuvre, dates que l'on cherche souvent en vain ; mais la date d'acquisition des droits de reproduction par l'éditeur de l'ouvrage.

La propriété littéraire et artistique : le droit d'auteur européen

Les copies pour usage privé sont libres de règles. En matière de peinture, on n'a pas le droit de copier un tableau au format original ; la signature de l'auteur peut être copiée également (depuis août 1997).

La notion de droit d'auteur

Cette conception est partagée par plusieurs pays européens à l'exception du Royaume-Uni.

« L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création (1), d'un droit de propriété incorporelle (2) [...]. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral (3) [...] ». (article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle ou CPI.)

Traduisons ce langage juridique

1. Du seul fait de sa création : l'œuvre d'esprit même inachevée et non divulguée procure la reconnaissance du droit d'auteur indépendamment de toute formalité d'enregistrement. La seule véritable condition sera celle de l'originalité de la création. C'est évidemment la justice qui aura à trancher sur ce point.

2. Droit de propriété incorporelle : l'œuvre d'esprit n'est pas un bien corporel c'est-à-dire un objet physique, ni meuble ni immeuble, elle existe indépendamment du support matériel.

3 Attributs d'ordre intellectuel et moral : jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre.

C'est au nom de ce principe que :

- le nom de l'auteur d'une pièce de théâtre doit figurer à l'affiche qui l'annonce,
- une œuvre en principe ne peut être détruite ou transformée que par son auteur,
- tous les collaborateurs à une œuvre audiovisuelle doivent être mentionnés au générique du film.

Ce droit est perpétuel, il n'a pas de limite dans le temps: *L'Avare* sera toujours de Molière.

Ce droit est inaliénable, il ne peut être acheté par un tiers, contrairement au droit anglo-saxon; même l'auteur ne peut se défaire de son œuvre.

L'auteur a enfin le droit exclusif d'exploiter son œuvre durant sa vie, et, après son décès, ses ayants droit (héritiers) durant soixante-dix ans.

Il a donc le droit d'en autoriser la représentation et la reproduction gratuitement ou non.

Seules restrictions, il ne peut s'opposer à une représentation privée, ou gratuite de son œuvre, ou à des reproductions à usage privé.

Il ne peut non plus faire obstacle à une parodie ou à la caricature de sa création.

Les œuvres d'esprit sont listées dans le Code de la propriété intellectuelle :

- écrit ou oral y compris conférences ou allocutions, pantomime ou chorégraphie, compositions musicales, créations audiovisuelles ;
- œuvres de dessin, peinture, architecture, sculpture, gravure ... y compris illustrations, croquis, cartes et plans ;
- logiciels, traductions, arrangements, adaptations sont considérées comme œuvres dérivées.

Un monde complexe, la protection des œuvres

Pour se protéger, les auteurs se regroupent en associations. Parmi les sociétés d'auteurs, la plus connue est la Sacem ou Société des Auteurs Compositeurs et Éditeurs de Musique.

La Sacem collecte une redevance* auprès de ceux qui font un usage public de musique et redistribue les sommes obtenues aux créateurs proportionnellement à leur succès, c'est-à-dire au nombre d'utilisations de leurs œuvres.

Tous les secteurs artistiques sont évidemment organisés de même: dans le domaine de l'image, des multimédias, de l'écriture ... Il faut y ajouter les sociétés des artistes interprètes qui jouent, chantent, dansent les œuvres d'autres créateurs ...

* Soit environ 10 % sur un CD.

La loi française sur les brevets d'invention

La propriété industrielle: principe

Principe général: la création industrielle doit être déposée avant toute divulgation. Cela implique l'existence de toute une organisation complexe qui enregistre les dépôts.

Les toutes premières idées de réglementation sont anglaises et datent du « Statute of Monopoles » en 1623.

En France, le premier Édît royal date de 1762 ; il sera précisé après la Révolution, par la loi du 7 janvier 1791 qui institue une protection pour les brevets d'invention déposés. La procédure d'enregistrement est fixée en 1844 par une loi qui sera actualisée en ... 1968 afin de tenir compte des brevets étrangers qui affluent.

En France, L'Institut national de la propriété industrielle (INPI), créé en 1901, instruit et enregistre les demandes gère les registres de brevets.

Il existe des structures comparables dans tous les pays industriels, ainsi qu'une Organisation mondiale de la propriété intellectuelle instaurée en 1967, et une Organisation européenne des brevets depuis 1973.

Cadre juridique général

En fait, il existe plusieurs formes de créations protégeables :

- le nom commercial,
- les marques,
- les brevets d'invention,
- les dessins et modèles.

Le nom commercial *, dénomination de fantaisie sous laquelle une personne désigne l'entreprise qu'elle exploite, est protégée sans dépôt comme en matière de propriété littéraire et artistique.

Les marques ou signes distinctifs sont protégés durant dix ans et par tranche de dix ans renouvelables indéfiniment ensuite. (1 million de marques en vigueur en 1998 et 80 000 marques déposées par an.)

La société Sadas-Vert Baudet ne nous a pas autorisé à copier son ancien logo, un âne vert.

Nous voulions illustrer le cheminement cocasse qui mène parfois au nom d'une marque.

En patois du Nord «Il boit des verres » se dit « Y bot des verres» ce qui avait donné: Au Baudet vert pour nom d'un estaminet voisin. D'où le nom de Vert Baudet, entreprise textile voisine.

La marque doit être disponible : une autre société ne doit pas avoir déjà déposé la même marque ou une autre, voisine. Par exemple, « Cadran » et « Quadrant » ne seraient pas tolérées à la fois comme marques directement concurrentes sur le même marché.

Mais rien n'est simple: «Mont-Blanc » est à la fois marque de crème dessert d'une part, et de stylo de luxe d'autre part, car il n'y a pas de risque de confusion entre les deux entreprises.

Le brevet d'invention

Le brevet d'invention a une durée limitée à vingt ans.

- Un peu plus de 300 000 brevets en vigueur en 1998 ;
 - près de 80 000 brevets déposés par an (99 % par des sociétés étrangères).
- Ils concernent la mécanique (40 %), la chimie (30 %) et enfin l'électricité (30 %).

Une invention apporte une solution technique à un problème technique, elle doit être susceptible d'applications industrielles ; elle ne peut être une simple idée ou une découverte scientifique.

Elle doit être nouvelle : la divulgation de tout ou partie l'invention rend impossible son dépôt de brevet.

Attention: l'invention réalisée par un chercheur salarié d le cadre de ses fonctions appartient à la société qui l'emploie. Par contre, la même personne pourra déposer un brevet pour une invention qui ne concerne pas son secteur de travail.

Le dépôt et la protection du brevet sont payants : le dépôt proprement dit coûte en 1998 environ 250 F de demande mais 41 500 F de recherche d'antériorité; puis pour le maintien en vigueur par annuité progressive, de 190 F la deuxième année à 3815 F la vingtième et dernière année. Les brevets internationaux donnent lieu à des frais supplémentaires non négligeables.

L'inventeur bénéficie alors d'un droit de monopole qui lui permet de vendre son invention, d'accorder des licences d'exploitation ...

C'est un moyen de défense contre les contrefacteurs qui pourront être poursuivis et condamnés à de lourdes sanctions ainsi qu'à des dommages et intérêts ... Mais il incombe à l'inventeur de surveiller le marché et de porter plainte le cas échéant.

Dessins et modèles

Environ un million de dessins et modèles sont en vigueur en 1998 ; près de 50 000 sont déposés chaque année.

La crise de 1929 a provoqué une recherche de tous les moyens pour faire vendre : « la laideur se vend mal » lance Raymond Lœwy, un des initiateurs de l'esthétique industrielle.

A partir de là, le « design » devient une préoccupation industrielle et une réalité commerciale : architectes et artistes travaillent dans les ateliers.

En 1950, chez les constructeurs automobiles français les services de style n'emploient qu'une seule personne; en 1975 une trentaine; aujourd'hui plus de 100.

Préserver l'investissement que représentent un logo, une forme, un style ... devient une priorité.

En fait, qu'elles soient en 2D (dessins) ou 3D (modèles), d'après le droit français, les créations esthétiques sont protégées ipso facto comme création littéraire ou artistique par le droit d'auteur.

Le dépôt à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) leur confère une seconde protection en authentifiant la date de création et l'extension de la protection au niveau international.

Le dépôt est simple et peu coûteux, de l'ordre de 250 F de demande, plus quelques frais annexes modiques, et 170 F pour le renouvellement (chiffres de 1998).

La protection des dessins et modèles, définis comme formes plastiques esthétiques, est de vingt-cinq ans, renouvelable une fois.

Rançon du succès, il est à noter qu'une part non négligeable de l'activité économique est en butte à la copie frauduleuse** : cuirs, textiles, chaussures, parfums ... sont systématiquement copiés. Mais également les pièces de voitures, les jouets; dans ce cas, le contrefacteur se dispense des tests de sécurité, il ne copie que l'apparence du produit.

L'OMS tire le signal d'alarme: en Afrique en 1996, de faux médicaments et faux vaccins ont été distribués; ils contiennent parfois des produits toxiques.

D'après des statistiques forcément approximatives, le poids de la contrefaçon pour la France en pourcentage d'activité du secteur concerné est le suivant : informatique (logiciels surtout) 35 %, audio/vidéo 25 %, parfumerie 10 %, pharmacie 6 %, horlogerie 5 % ...

Enfin, les fraudes ne sont pas qu'étrangères: on se copie entre concurrents de même nationalité. Le chiffre d'affaires de la contrefaçon de produits français se monterait à 5 milliards de francs par an. Un appareil de lutte contre la contrefaçon s'est élaboré au fil du temps où interviennent la douane, la direction de la concurrence et la répression des fraudes, la gendarmerie, la police (fausse monnaie) et les fabricants eux-mêmes qui se dotent d'experts, ou diligentent des enquêteurs.

Tout le monde ne peut être premier !

On peut même être un « second » heureux et fier. Comme le disait, une publicité de l'INPI en 1995, « Au lieu d'être le deuxième à l'inventer, soyez le premier à le produire ». C'est-à-dire qu'une entreprise peut passer son temps et des sommes folles à redécouvrir un produit dont le brevet est déjà déposé. En ce cas, ne vaut-il pas mieux être raisonnable, acquérir le droit d'exploitation et se mettre dans les rangs des fabricants ?

* **Nom commercial :**

- verbal (il peut s'écrire et se prononcer), nom patronymique (Durant) ou géographique (Mont-Blanc), mot détourné de son sens habituel (Trésor pour un parfum), dénomination arbitraire ou de fantaisie, créée de toutes pièces (Téfal, Moulinex, Europ-Assistance ...) ;
- assemblage de chiffres ou de lettres (405, BT ou combinaison des deux: BT2 ...) ;
- signe figuratif: chevrons de Citroën, crocodile de Lacoste ...
- il peut s'agir aussi de combinaison de couleurs, de signes sonores (jingle) ou d'une forme 3D (exemple: bouteille de Perrier), etc.

En matière de contrefaçon de produits du commerce, les sanctions peuvent être pénales : amendes ou emprisonnement.

Le versement de dommages et intérêts par le contrefacteur à l'inventeur lésé est une réparation en argent du tort occasionné.

La publication aux frais du contrefacteur du jugement est souvent exigée du tribunal

** L'Asie du Sud-Est représentait 70 % de la contrefaçon. En Italie, Espagne, Turquie, Maroc ... des ateliers de copiage sont équipés d'outils de production de plus en plus performants. Même en Norvège et Suède, on a recensé des cas de fraudes sophistiquées de médicaments.

Limites d'exercice des droits d'auteur

N'y a-t-il pas des situations de protection abusives ?

Propriété intellectuelle et mercantilisme

La société américaine Harley a traîné l'entreprise Honda devant les tribunaux en 1996 : cette dernière était accusée d'avoir copié le bruit mythique de la moto Harley-Davidson : « chplomb-chplomb » ! Il est tenu pour certain dans le milieu industriel que certains bruits participent à « l'image » d'un produit, et des recherches très sérieuses sur les sonorités entrent dans l'étude des bureaux de design. Cependant, le copyright sur les sons n'existant pas encore, le fabricant américain a perdu son procès ... « chplomb-chplomb » !

Le développement des échanges économiques des trente glorieuses a provoqué la multiplication exponentielle des brevets, dessins et marques. Le besoin de protection n'est-il pas la conséquence du mercantilisme généralisé de la fin du XXe siècle ? A contrario, vouloir à tout prix préserver le droit du créateur n'est-il pas qu'un attachement sentimental, désuet ?

Toute invention, qu'elle soit d'origine intellectuelle ou à caractère industriel, ne passera-t-elle pas à terme dans le domaine public. A quoi bon cet attirail de droits et règlements ? D'ailleurs, la question de la paternité d'une œuvre a-t-elle une importance à l'échelle de plusieurs générations ?

De grandes inventions sont restées anonymes (qui a « inventé » la roue ?). Ce n'est que depuis quelques siècles que les hommes se préoccupent de laisser un nom (les noms de famille eux-mêmes n'existent pas depuis si longtemps).

Tout ne serait-il qu'histoire de « fric » ?

La « croisade » des éditeurs contre le photocopillage dépasse-t-elle des perspectives strictement commerciales ? Quelle était la vocation culturelle du combat mené en février 1993 par l'Institut national des appellations d'origine (INAO) et le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) contre l'appellation « Elderflower Champagne », champagne de fleur de sureau, boisson non alcoolisée et pétillante, concoctée par une firme britannique ?

N'y a-t-il pas des héritiers abusifs ?

Exemples:

- A la tête de Picasso Administration, Claude Picasso, fils de Pablo, veille jalousement sur tout ce qui touche à la reproduction des œuvres du peintre. Il s'est récemment opposé à la réalisation d'un film, prétextant que son père y apparaîtrait comme un bouffon (*Express* du 14/11196). Il n'avait peut-être pas tort ! Mais l'exercice des droits de reproduction justifie-t-il à ce point l'exercice de la censure artistique ? A qui appartient la mémoire d'un artiste de renommée mondiale ?

- Le *Boléro* de Ravel est l'une des pièces musicales les plus jouées dans le monde; chaque jour, des droits d'auteur tombent dans la poche ... de la deuxième épouse du mari de la manucure du frère de Ravel !!! Serait-il bien raisonnable que cette dame s'oppose à quelque utilisation de la musique du maître, tout comme la famille d'Alain-Fournier s'opposa de nombreuses années à l'adaptation filmée du *Grand Meaulnes*, par exemple ?

Peut-on tout breveter ?

On commence à breveter le vivant : ADN, cultures de cellules cancéreuses, végétaux transgéniques. Des laboratoires américains brevètent tout ce qu'ils découvrent, en espérant que, bientôt, on repérera des propriétés très rentables à ces éléments du vivant. Une directive européenne de mai 1998 refuse à ses chercheurs le droit de breveter des gènes découverts « par hasard », mais elle reconnaît « l'invention » si la fonction des gènes est identifiée, et si des applications futures sont proposées.

« Les effets de cette logique marchande sur la vie quotidienne des populations peuvent être dramatiques. Les brevets sur les graines et semences interdiraient aux paysans du Tiers Monde de garder des semences d'une année sur l'autre ou de se les échanger librement » signale Serge Latouche dans les Dangers du marché planétaire.

Plus drôle: en 1991 un « original » - avec jeu sur le mot ! a fait breveter en Italie « Babbo Natale » autrement dit le père Noël, obligeant la Poste à traiter avec lui pour l'édition d'un timbre (*Courrier international* n° 318 du 5 au 11 décembre 1996).

Peut-on encore revendiquer la paternité d'une invention ?

A qui reconnaître la paternité d'une création ? Elle est souvent l'aboutissement des longues recherches de divers groupes internationaux ... L'auteur d'une découverte n'est plus alors que le plus rapide ... à déposer un brevet; ce n'est pas forcément le plus investi (au sens figuré et au sens propre) dans la recherche ... mais celui qui a eu le coup de chance et/ou le grain de génie final - et/ou celui qui sait utiliser les médias.

Dans l'histoire des recherches sur le clonage, le « père » de la brebis Dolly a fait un travail remarquable du point de vue scientifique ; mais il venait après une lignée de chercheurs, et s'il est connu du public, c'est parce que sa trouvaille est plus médiatique que les précédentes.

Il y a des faussaires que l'on estime : pourquoi ?

Interrogée sur la copie de ses modèles de haute couture par des « flibustiers », la grande créatrice Coco Chanel répondit sans hésitation : « *Sachez que je ne porte jamais plainte pour ce que vous appelez une contrefaçon. Pour moi, c'est de la publicité ! ...* »

Même s'ils ont parfois abusé de leur talent, certains faussaires forcent le respect tant leur « art » est accompli, et le public leur réserve une estime bien particulière.

Récemment, un jeune journaliste américain a trompé ses collègues par des articles pleins de verve et d'imagination. Le quotidien *Le Monde* lui rend hommage en titrant l'article qui relate l'affaire : le journalisme américain humilié par un talentueux faussaire ! (*Le Monde* du 27 mai 1998)

Hans Van Meegeren mérite à ce titre d'être connu : ce peintre hollandais exécute dans les années 30 un tableau à la manière de Vermeer : *Les Pèlerins d'Emmaüs*, qu'il vend bien. C'est pour lui un signe de reconnaissance de son talent ! Il a inventé un nouveau tableau du peintre, si plausible que l'œuvre est authentifiée par un spécialiste : il avait tellement bien su intégrer le génie de l'artiste qu'il copiait non une œuvre existante, mais créait une œuvre possible ! Et le public a salué l'exploit...

Des conditions de protection difficiles : Internet

Le Web est, pour l'instant, un espace de liberté sans trop de limites.

Leur enquête ayant été bloquée par une chaîne de télévision, deux journalistes américains ont ouvert un site Internet sur lequel ils ont rendu accessibles toutes les données de leur enquête : ainsi des correspondants de plus de trente pays ont pu tout savoir d'une hormone de croissance bovine soupçonnée d'être cancérigène (voir *Courrier international* 18/24 juin 1998). Comment cependant être sûr de la véracité de leurs dires ?

Beaucoup d'États désirent limiter cette liberté sans contrôle devant la nocivité de réseaux néonazis, pédophiles, trafiquants ...

Et comment y exercer le droit de copie efficacement ?

Conclusion

Les progrès de l'humanité ne reposent-ils pas sur la copie ?

Tous les grands auteurs et créateurs se sont inspirés de leurs prédécesseurs, délibérément ou inconsciemment. Simplement, si on peut reconnaître les œuvres qu'ils se sont appropriées dans leur version, le modèle peut être inférieur à la « copie » !

Zola défie ses accusateurs : « *Pendant que vous m'accusez de plagiat, vous pouvez pousser plus loin. Je vous indiquerai quelques sources où j'ai puisé [...] Tous mes romans sont écrits de la sorte ; je m'entoure d'une montagne de notes, avant de prendre la plume. Cherchez mes plagiats dans mes précédents ouvrages, et vous ferez de belles découvertes ...* » (Journal *Le Télégraphe* mars 1877)

Sans public naïf et complaisant, il n'y aurait pas de faux. Et si les copieurs sont parfois malhonnêtes, leurs clients ne peuvent-ils souvent être soupçonnés d'avoir voulu faire une bonne affaire discrètement ?

Et finalement, comment ont travaillé les concepteurs de cette recherche documentaire ? Comment travaille le lecteur qui lit ces pages, sinon qu'en explorant des dizaines de pages avant d'en faire un peu de miel ?

Bibliographie

- BT n° 1086, *Les figurines gallo-romaines de terre blanche de l'Allier*, Éd. PEMF.
- *Connaissance de l'Art et Beaux-Arts*.
- Code civil et Code de la propriété intellectuelle.
- *Encyclopédie Universalis*.
- Magdalena Droste, *Bauhaus*, Éd. Taschen, 1998.
- Jean-Pierre Changeux, *L'Homme neuronal*, Coll. « Pluriel », Éd. Hachette Littératures, 1998.
- Célestin Freinet, *L'Apprentissage du dessin*, série *La Méthode naturelle*, volume 2, Coll. « Actualités pédagogiques et psychologiques », Éd. Delachaux et Niestlé, 1969.
- Aldous Huxley, *Le Meilleur des Mondes* (1^{ère} édition 1932), Éd. Pocket, 1998.
- Georges Ifrah, *Histoire universelle des chiffres*, Éd. Laffont, 1994.
- Jacques Isnard, *Faux et Imitation dans l'art*.
- A. Kahn et F. Papillon, *Copies conformes : le clonage en question*, Éd. Nil, 1998.
- Serge Latouche, *Les Dangers du marché planétaire*, Éd. Les Presses de Sciences Po, 1998.
- Roy Lewis, *Pourquoi j'ai mangé mon père* (roman), Éd. Actes Sud, 1996.
- Jocelyn de Noblet, *Design: le geste et le compas*, Éd. Somogy, 1988.
- Christian Rigal, *L'Artiste et la Photocopie*.

Adresses :

- Musée de la Contrefaçon, 16 rue de la Faisanderie - 75116 Paris.
- Centre français d'exploitation du droit de copie, 3 rue Hautefeuille - 75006 Paris.
- INPI, 26 bis rue de Saint-Pétersbourg - 75800 Paris.
- Musée du Compagnonnage, 8 rue Nationale - 37000 Tours.

Glossaire

CLONE : individu semblable génétiquement à un organisme unique.

CONTREFAÇON : copie ou imitation frauduleuse, réalisée sans l'accord de l'auteur ou sans acquitter les droits de reproduction.

COPIE : en droit, il y a simple copie quand il n'y a eu ni plainte, ni jugement.

ERSATZ : produit de remplacement d'un autre de meilleure qualité. Mot d'origine allemande apparu vers 1914 en Allemagne à l'occasion des restrictions de guerre et répandu en France durant l'occupation nazie.

FAC SIMILÉ : mot qui vient du latin et signifie « fait à l'identique ». Sa contraction à l'américaine donne le mot « fax » (télécopie).

IMITATION : action d'imiter ou résultat de cette action qui consiste à reproduire le plus fidèlement l'original. Encore que les moyens d'investigations scientifiques modernes permettent d'identifier les copies les plus habiles.

MIMÉTISME : de mimer, faculté de certains animaux de prendre l'apparence des objets qui les entourent.

PARODIE : œuvre qui se sert des formules d'une autre pour s'en amuser, s'en moquer, la tourner en dérision.

PLAGIAT : emprunt pur et simple d'une part de l'œuvre d'un autre auteur renommé ou non.

REMAKE : mot anglais, littéralement « re-fai t » ; se dit des œuvres de cinéma ou vidéo à succès dont le scénario est repris et adapté à un public, ou plutôt à un ... « marché ».

SUBSTITUT : qui remplace quelqu'un. Exemple: le substitut du procureur agit au nom et à la place de ce dernier; substituer quelque chose ou quelqu'un à la place d'une autre peut être la base de plaisanteries, de quiproquos ou tromperies.

Autres termes à explorer : écho, jumeau, pendant, rechange, semblant, sosie, subterfuge, succédané, supercherie.